



Association des Chemins de Compostelle et de Rome en Bourgogne-Franche-Comté (ACCR-BFC)

Renouvellement de l'adhésion à l'ACCR-BFC pour l'année 2023- 2024

L'année de référence pour l'association ACCR-BFC est comprise entre le 1^{er} octobre de l'année en cours et le 30 septembre de l'année suivante.

Le trésorier de l'Association profite de l'envoi des convocations à l'Assemblée Générale pour vous inviter à renouveler votre adhésion pour la période 1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2024

Mme/ M. Nom et Prénom:.....

Rue

Code postal:.....Ville:.....

Tél:..... Mobile:.....

E-mail 1:.....@.....

E-mail 2:.....@.....

Renouvele (nt) sa (leur) adhésion pour l'année 2023-2024 et règle (nt) sa (leur) cotisation comme suit :

Cotisation individuelle 14 €

Cotisation couple 24 €

Le chèque est à établir à l'ordre de l'Association ACCR-BFC

Pour l'information de l'Association :

*J'autorise, je n'autorise pas (rayez la mention inutile)
l'Association des Chemins de Compostelle et de Rome en Bourgogne - Franche-Comté (ACCR-BFC) à
utiliser mon image prise en photo ou vidéo dans le cadre de ses activités, ceci à des fins de
communication des activités de l'association : publications sur site internet, apparitions dans des vidéos
projetées en public et/ou dans des illustrations de dossiers de partenariat...*

*Êtes-vous en possession d'une licence de la Fédération Française de Randonnée délivrée par une
autre association ?* *oui* *non*

Souhaitez-vous prendre une licence avec l'ACCR-BFC ? *oui* *non*

Si la réponse est positive, allez sur le site Internet de l'association à la rubrique « randonner en toute sécurité » pour avoir tous les renseignements et documents utiles

Date et signature

.....
Fiche à renvoyer avec le chèque au trésorier de l'ACCR-BFC :

Étienne CUÉNOT 10 allée Coluche 21800 QUETIGNY